

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010

Lundi le 22 novembre 2010
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2010-574

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Adoption de
l'ordre du jour



Avis de
présentation -
règlement
922-66 N.S. -
stationnement
alternatif de
nuit

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

AVIS DE PRÉSENTATION 2010-575

Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le Règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation et la sécurité publique afin d'introduire deux projets pilote permettant l'application du stationnement alternatif de nuit sur une partie des rues Hogue et des Pianos et du stationnement de nuit sur une partie de la rue Jacques-Lavigne.

(Règlement 922-66 N.S.)

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2010-576

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une (1) gratte à neige à configuration multiple de type multi-surfaces, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "J. René Lafond inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la soumission de "J. René Lafond inc.", 3203, chemin Charles-Léonard, Mirabel (Québec) J7N 1Y7, au montant de 31 334,10 \$ (taxes incluses), datée du 15 novembre 2010, pour la fourniture d'une (1) gratte à neige à configuration multiple de type multi-surfaces, selon le contrat d'ouvrage 2010-58, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-642 du budget des activités financières 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2010-58 - achat
d'une gratte à
neige à
configuration
multiple

5.- FINANCES



Résolution
2010-567 -
nomination d'un
opérateur -
précision

6.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2010-577

ATTENDU la résolution 2010-567 adoptée le 1^{er} novembre 2010 par laquelle le conseil municipal procédait à la nomination de Monsieur Jean Bigras au poste d'opérateur au Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la résolution 2010-567 adoptée le 1^{er} novembre 2010 soit et est complétée du paragraphe suivant:
- QUE cette nomination soit et est effective à compter du 2 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2010-578

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date